

réunion
ORDINAIRE
du Conseil Municipal
du
24 septembre 2024

*Convocation
du
17 septembre 2024*

ordre		Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir donné à
1.	Jean-Marie DURIEZ	X			
2.	Georges DEMANET	X			
3.	Carole MORTELECQ	X			
4.	Thierry JOURNEUX	X			
5.	Gérard VIEUBLED	X			
6.	Hervé BIGOURD	X			
7.	Patrick BOUTEILLER	X			
8.	Sandra MARIE-PERRINE		X		
9.	Isabelle CATHERIN			X	Carole Mortelecq
10.	Majda LACHGAR		X		
11.	Sandrine HEUDE		X		
12.	Philippe HENNEQUIN			X	Nathalie Ancelin
13.	Nathalie ANCELIN	X			
14.	Pascal PETITBON	X			
15.	Manuella PESTEL	X			

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Jean-Marie DURIEZ.

Mr le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux,

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre les débats

L'Assemblée est invitée à approuver le Procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal ; en date du 30 mai 2024, dressé par Patrick BOUTEILLER.

Mr Gérard VIEUBLED s'abstient étant absent à la précédente séance du Conseil Municipal.

Mr Pascal Petitbon s'est proposé à la fonction de secrétaire de séance.

° = ° = ° = ° = ° = ° = °

Il passe à l'ordre du jour :

I. Il s'agit de satisfaire à une formalité

❖ [proposition texte // délibération n° CM..31-2024](#)

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ADTO-SAO **Rapport d'activités 2023**

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant le conseil municipal, par le membre du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale de l'ADTO-SAO représentant la collectivité actionnaire au sein de la société ADTO-SAO.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant de la SPL une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le Conseil Municipal,

Considérant le rapport de Philippe HENNEQUIN, élu mandataire de la Commune actionnaire au sein de la société ADTO-SAO,

Sans vote ;

◆ **DONNE ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2023 de la Société Publique Locale ADTO-SAO.

Mr le Maire demande s'il y a des questions à poser

Question de Mme Nathalie ANCELIN: La DTO avait des compétences sur la vidéo protection, je voulais savoir où ça en était du coup.

Réponse de Mr le Maire: il y a 3 financeurs la région qui a validée, le département qui a validée et la 3^{ème} subvention est le FIPD, plus long et plus difficile à obtenir mais j'ai reçu un courrier aujourd'hui comme quoi c'est dans de bonnes mains et qu'on aurait la réponse en fin d'année. C'était accepté à plusieurs niveaux sinon la solution de dépannage était de demander une subvention à l'agglo, Caroline Cayeux m'a dit que c'était bon pour elle, mais je préfère attendre la subvention qui devrait être votée pour la fin de l'année.

° = ° = ° = ° = ° = ° = °

2. Il s'agit d'autoriser les travaux à réaliser sur le territoire de la Commune.

❖ [proposition texte // délibération n° CM.. 32-2024](#)

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

2024-0059-T - Renforcement généré - BT / HTA - SOUTERRAIN - rue des Malades

Projet LAESSA

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,

VU la nécessité de procéder au renforcement généré du réseau d'électricité pour la rue des Malades (projet LAESSA),

VU le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 30 juillet 2024 s'élevant à la somme de 73 907,87 €uros (valable 3 mois) ;

VU le montant prévisionnel de la participation de LAESSA de 37 415,86 €uros (avec PCT) ;

VU les statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) en date du 5 février 2020 ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité par **12** voix POUR, ____ voix CONTRE et ____ abstention(s) ;

► **ACCEPTÉ** la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise de desserte en électricité **rue des Malades (Projet LAESSA)** en technique **souterraine**.

► **PREND ACTE** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux.

► **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

► **PREND ACTE** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

° = ° = ° = ° = ° = ° = °

3. Dossiers en cours//... questions écrites et orales

Enfin, Monsieur le Maire ouvre la discussion,
commente les divers points en instance,
ou répond aux questions écrites et orales ...

 Question de
Mme Nathalie
Ancelin
concernant le
préau

Le Maire : le Préau figure toujours sur une liste de sujet à traiter mais pour l'instant nous étudions les dernières recommandations de l'État, de déminéraliser la cour de récréation pour créer une zone de fraîcheur à l'arrière du dortoir. Compte tenue de l'absence de l'adjoint technique pendant 3 mois nous avons pris du retard.

Notre but en accord avec le voisin Mr Kessler c'est de mettre une clôture que nous avons récupérée du stade. En espérant la poser avant la fin de l'année. Les enfants pourront donc passer à l'arrière en toute sécurité. A l'arrière ils ont déjà planté 2 fruitiers également.

 Question de
Mme Nathalie
Ancelin et Mr
Gérard
Vieubled
concernant

Il faut qu'on retire la terre, j'en ai besoin pour mettre au stade à la limite du bois, on doit reposer une clôture. La clôture est achetée le portail a été réparé et peint, les poteaux sont faits. Pour l'instant suite à l'absence de 3 mois d'un agent et les congés de 2 semaines, nous avons pris du retard sur la livraison du bois de chauffage qui est stocké dans le bois. Quand on aura évacué le bois on va pouvoir retirer la terre et l'emmener au stade. On verra pour l'aménagement.

 Le projet
d'aménagement
derrière les
jardins

 Question Manuella Pestel	<p>L'agglomération de la conférence des maires de la semaine dernière a annoncé le début d'études du transfert des sites sportifs. Les 1eres réunions auront lieu mi-octobre. Chaque commune devra établir officiellement un état des dépenses de fonctionnement, des besoins d'investissement. Documentation reçue. Vous serez donc informés de cette présentation budgétaire. Le but final étant de transféré le site avec un montant minimal.</p>
 Coût de fonctionnement du terrain synthétique	<p>Les panneaux de signalisation sont installés et normalement le début de l'utilisation est prévue en octobre.</p>
 Question Gérard Vieubled	<p>Il y a un problème de signalisation. Pas de signalétique de chargement électrique sur les pavés à gauche.</p>
<p>Installation bornes électriques à la crèche</p>	<p>La borne est gérée par SE60, la signalétique sur les pavés ne tient pas. Il y a une place PMR obligatoire et une place pour tout le monde</p>
 Question	<p>Signalétique de stop est posée par le département. Signalétique spécifique à l'école en charge pour la commune en attente d'un devis de Colas.</p>
 Gérard Vieubled	<p>Passage des piétons fait à la charge du département Signalétique entrées de la commune fait par le département. Pose poteaux à chaque passage piétons prévu pour mi-septembre mais on pris du retard.</p>
 ravaux RD35	<p>Bilan financier du projet, il y a un petit supplément en attente du devis officiel, passage piéton supplémentaire à hauteur de Mr et Mme DEGRAVE.</p>
	<p>Question concernant l'aménagement routier et aménagement de place de stationnement, la réduction de vitesse.</p>
	<p>On attend le devis pour installer 2 places de stationnement devant les commerces, boulangerie et boucherie. De faire une alternance comme la grande rue.</p>
	<p>Trop dangereux, pas d'intérêt pour le stationnement pair et impair. Faire un marquage de stationnement pour que les gens ne se garent pas n'importe où.</p>



Question

Enumérations des actions de la commune.
Compte 515 (80 000€)



Gérard
Vieubled

Reste à payer la crèche, l'enfouissement, agrandissement des trottoirs.

Savoir où on va, le fonctionnement comment ça se passe, y a-t-il des dépenses imprévues.



Point sur les
dépenses et
recettes de la
commune –
Compte 515

Dépenses imprévues :

- Modification du limiteur
- Études aux normes PMR (Mairie & Apc)
- Balayeuse en panne
- Camion en panne
- Machine à laver en panne



Par rapport au fonctionnement prévu, il n'y a pas de dérive, le résultat de fonctionnement prévisible pour fin 2024 s'élèverait à 100 000€



A vos agendas :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.